



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 3 mai 2022.

Nature et effet

Le propriétaire a acquis la propriété du 205 St-Joseph et désire agrandir son bâtiment industriel sur ce terrain.

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

- Le retrait de l'obligation par le Règlement de zonage #38 d'aménager une bande tampon de 10m pour tout agrandissement de bâtiment industriel adjacent à un terrain résidentiel.

Identification du site concerné

209-211-A rue St-Joseph

Identification du site concerné

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 3 mai 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 7^e jour du mois d'avril 2022.

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière